

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1643

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf et M. Frébault

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, après les mots :

« contribution différentielle »,

insérer les mots :

« et exceptionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte-même.